#### **ARGUMENT**

« Je ne suis pas fou! »... ni handicapé.

Voilà une protestation bien souvent entendue, de la bouche du patient ou portée par un proche, montrant combien il est difficile de se sentir atteint dans son propre sentiment d'intégrité mentale, et de porter le fardeau de ce qu'on désigne aujourd'hui comme "stigmatisation". Au-delà du rejet par le corps social, cette notion comprend peut-être cette difficulté profonde à soutenir la conscience d'une perturbation, sans qu'elle ne soit assortie d'une blessure narcissique inacceptable.

Si les patients rencontrent inévitablement cette problématique, les professionnels de santé et tout particulièrement les psychiatres sont aussi touchés par la gêne à porter un diagnostic de maladie mentale ou à certifier un handicap. Par un tel acte performatif, ils peuvent craindre d'accabler le présent et de péjorer l'avenir du sujet concerné.

L'inquiétude est forte dans les deux sens, celui d'une sous-estimation des troubles amenant une perte de chances dans les soins, comme celui d'une sur-estimation prompte à grever le pronostic. Mais on sait également combien la reconnaissance officielle d'une affection et d'un handicap induit peut avoir d'importance dans l'investissement du soin et sa dynamique, quand bien même sa portée serait contestée au niveau du discours du patient.

Passant subrepticement du concept de maladie mentale à celui de trouble psychique, la science psychiatrique des adultes s'est d'une certaine manière autorisée à s'extraire progressivement des notions classiques, très ancrées dans une vision pessimiste, marquée par la permanence et la fatalité. Elle s'est ouverte progressivement à la possibilité d'une maladie en mouvement et donc sur l'espoir d'un rétablissement, issue favorable d'une capacité évolutive qu'on aurait reconnu aussi aux adultes, plus banale chez l'enfant.

Et au-delà, le champ des possibles s'est sans doute un peu plus ouvert avec la notion de santé mentale ouvrant aux patients classiquement « en rémission » la perspective d'un rétablissement. Resterait aujourd'hui à en mesurer l'impact, selon le contexte de soins : en psychiatrie publique, les soins restent très marqués par la durée et la lourdeur de certains troubles aux effets de handicap important.

Comment le psychiatre et les soignants en psychiatrie peuvent-ils s'appuyer sur ces notions de maladie mentale ou de handicap psychique, pour organiser l'alliance thérapeutique nécessaire? Comment (faire) reconnaitre la maladie sans qu'elle fasse violence, mais que la prise en compte de cette maladie et du handicap induit nourrisse suffisamment l'espoir de "s'en sortir"?

Quelles voies nouvelles aujourd'hui dans cette perspective?



## DEUXIEMES JOURNEES DE PSYCHIATRIE ADULTE de la Fédération Française de Psychiatrie

organisées avec le soutien de la Direction Générale de la Santé

# INFORMER, ANNONCER, PARLER... pour contribuer au rétablissement

Lundi 11 et mardi 12 mars 2019

Ministère de la Santé et des Solidarités Salle LAROQUE – 14 avenue Duquesne - 75007 PARIS

### **Lundi 11 mars 2019**

Modérateur : Jean-Philippe Catonné

Matinée

17 h 30

### Maladie mentale et handicap psychique, où en est-on?

### Introduction des journées, Jacques Marescaux et Jean-Jacques Bonamour 9 h 15 Conférence : De la possibilité d'une citoyenneté universelle, Alain Policar 9 h 45 10 h 30 Pause 11 h 00 Maladie mentale ou trouble psychique, Dr Bernard Durand De la rémission au rétablissement, Dr Clément Bonnet 11 h 30 Un projet de recherche-action-participative, à l'Unité de Jour Saint-12 h 00 Germain en Laye Déjeuner libre 12 h 30 Après-midi Modérateur : Philippe Lascar Histoire et évolution du concept de handicap psychique *Roselyne Touroude* 14 h 00 Comment les professionnels se saisissent de la notion de parcours 14 h 30 Marcel Jaeger 15 h 00 Epistémologie de la notion de rétablissement, Marie Koenig 15 h 30 Pause Les patients réguliers de la psychiatrie : attentes sociales hétérogènes et 16 h 00 dispositifs du handicap Gaëlle Giordano et Julien Bourdais Parler de santé mentale sans stigmatiser : un enjeu pour le rétablissement 16 h 30 Aude Caria Rétablissement et dépassement du handicap psychique Arnaud Plagnol 17 h 00

Table ronde avec les orateurs de l'après-midi

### **Mardi 12 mars 2019**

### (Re)construire la parole, une condition du rétablissement

Matinée :	Trouver les mots				
	Modérateur : Jean-Jacques Bonamour				
9 h 15	La COP 13 à l'usage des patients, Serge Gauthier				
9 h 45	«pas sans la psychanalyse! », Thierry de Rochegonde				
10 h 15	« Vous êtes tripolaire! », Bernard Odier				
10 h 45	Pause				
11 h 15	La parole des patients et des familles : une approche sociologique, Pauline Blum et Florence Weber				
11 h 45	Ecrire pour se rétablir, Agathe Martin				
12 h 30	Déjeuner libre				
Après-mi	di : Trouver des approches nouvelles				
	Modératrice : Isabelle Secret-Bobolakis				
14 h 00	La réhabilitation psychosociale, Olivier Canceil				
14 h 30	Le rôle infirmier dans l'éducation thérapeutique, Julie Durand				
15 h 00	L'apport des pairs-aidants, Philippe Maugiron				
15 h 30	Pause				
16 h 00	Pratiques infirmières et formations : quelles évolutions ?				
	Annick Perrin-Niquet				
161.00	m the death of the state of				

Travail, insertion et handicap psychique, *Philippe Brouant* 

Table ronde avec les orateurs de l'après-midi

Conclusion des journées

16 h 30

17 h 00

17 h 30

### Les 2<sup>èmes</sup> journées de psychiatrie adulte de la Fédération Française de Psychiatrie

### INFORMER, ANNONCER, PARLER... pour contribuer au rétablissement

Lundi 11 et mardi 12 mars 2019

### COMITÉ D'ORGANISATION

Jean-Jacques Bonamour du Tartre, Jean-Philippe Catonné, Bernard Odier, Danièle Roche-Rabreau, Isabelle Secret-Bobolakis

### PUBLIC CONCERNÉ

Tous professionnels de la psychiatrie et du champ de la santé mentale. Tous publics concernés ou intéressés par les questions de psychiatrie ou de santé mentale, à titre personnel ou professionnel

#### **PARTENARIAT**

Le Comité d'Organisation élabore le programme de la formation à partir des propositions de la Fédération Française de Psychiatrie, en liaison avec la Direction Générale de la Santé

### **PROGRAMME**

Le programme est renouvelé chaque année en fonction des préoccupations des professionnels et des priorités institutionnelles, de santé publique et de santé mentale.

### **OBJECTIFS**

Ouvrir le dialogue et la réflexion à tous publics sur des questions importantes dans le champ de la psychiatrie et de la santé mentale

### Pour toute demande d'information, s'adresser au :

secrétariat de la Fédération Française de Psychiatrie 01 48 04 73 41 ou par mail ffpsychiatrie@wanadoo.fr

Nom	Prénom	
Adresse		
Téléphone	Portable	
	recevoir une confirmation par mail indispensable pour on du plan vigipirate) merci d'écrire lisiblement.	rentrer
Fonction, spécialité		
Droit d'inscription :		

Règlement par chèque à l'ordre de la Fédération Française de Psychiatrie.

droits d'inscription (fournir un justificatif à l'inscription)

Autres professionnels et familles

Toute inscription non accompagnée du règlement ou d'une prise en charge de votre établissement (si inscription au titre de la formation continue) ne sera pas prise en compte.  $N^{\circ}$  Formateur : 11752905475

☐ Les usagers, étudiants ainsi que les professionnels en formation sont dispensés de

### Adresser le bulletin d'inscription et votre règlement à la :

Médecins

□ 80€

□ 40 €

Fédération Française de Psychiatrie IPB Sainte-Anne 26 bd Brune - 75014 PARIS

**Pas d'inscription sur place :** Les places sont limitées. Le Ministère nous demandant une liste nominative, l'inscription se clôt le 28 février 2019. Les inscriptions non retenues seront réexpédiées.

**Annulation :** 50 % de frais de dossier seront retenus pour les annulations demandées avant le 11 février 2019. Aucun remboursement ne sera possible après cette date.